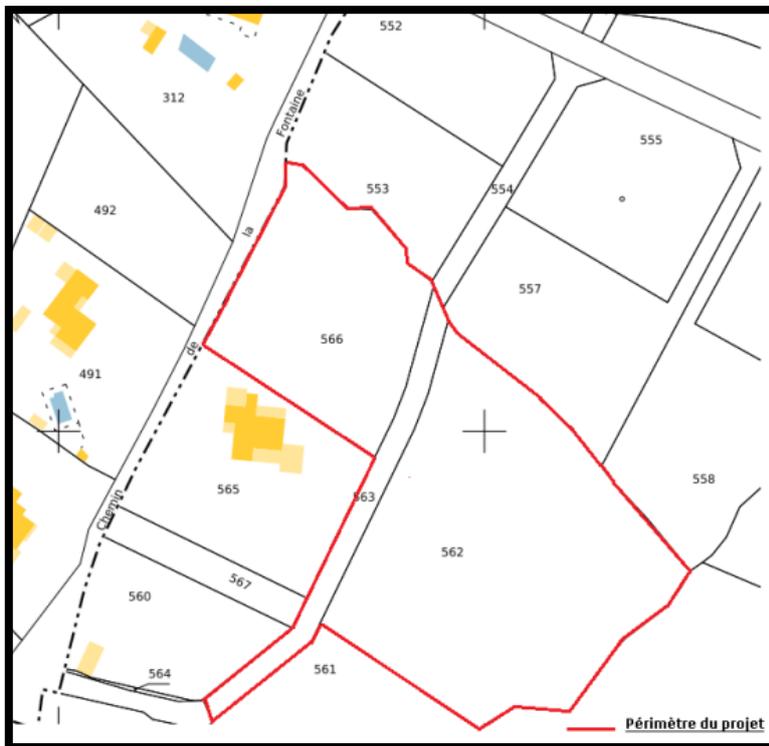
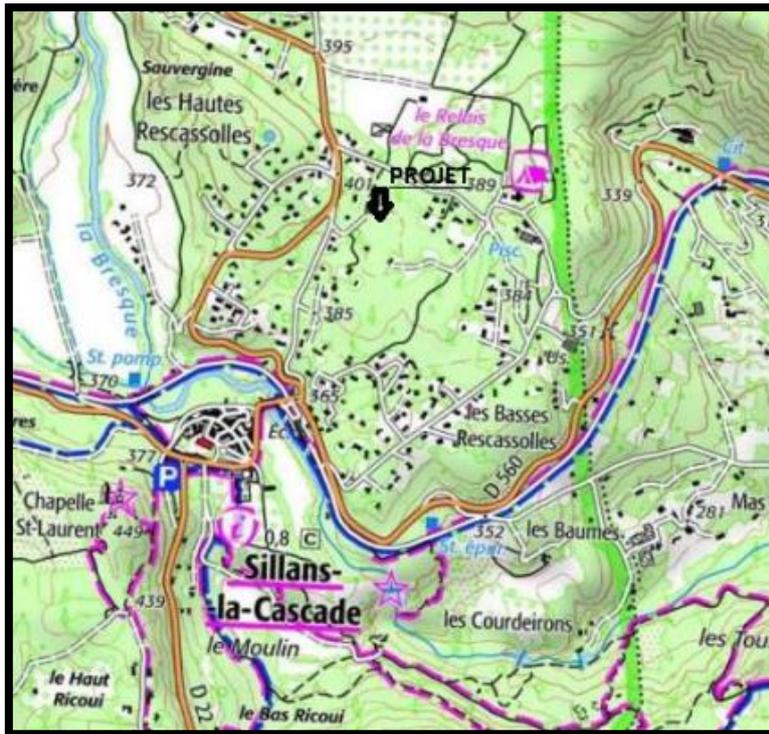
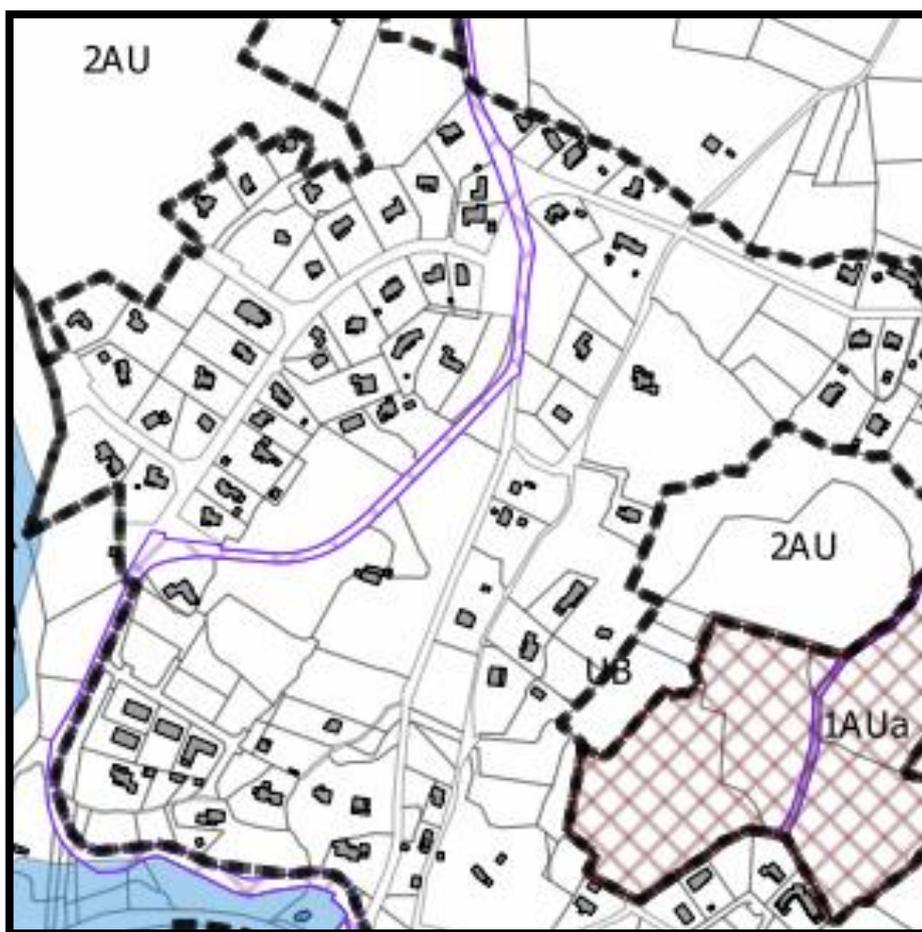


# NOTE DE PRESENTATION



Les parcelles cadastrées section B n° 562,563 et 566 situées au lieu-dit **LES HAUTES RESCASSOLLES** sur le territoire de la commune de Sillans la cascade ont une superficie totale de 7213 m<sup>2</sup>.

Elles sont situées dans le secteur UB du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui correspond à l'extension de l'habitat à proximité du village et dans lequel l'emprise au sol des constructions par rapport à la superficie du terrain est fixée à 12% pour les constructions à destination d'habitation.

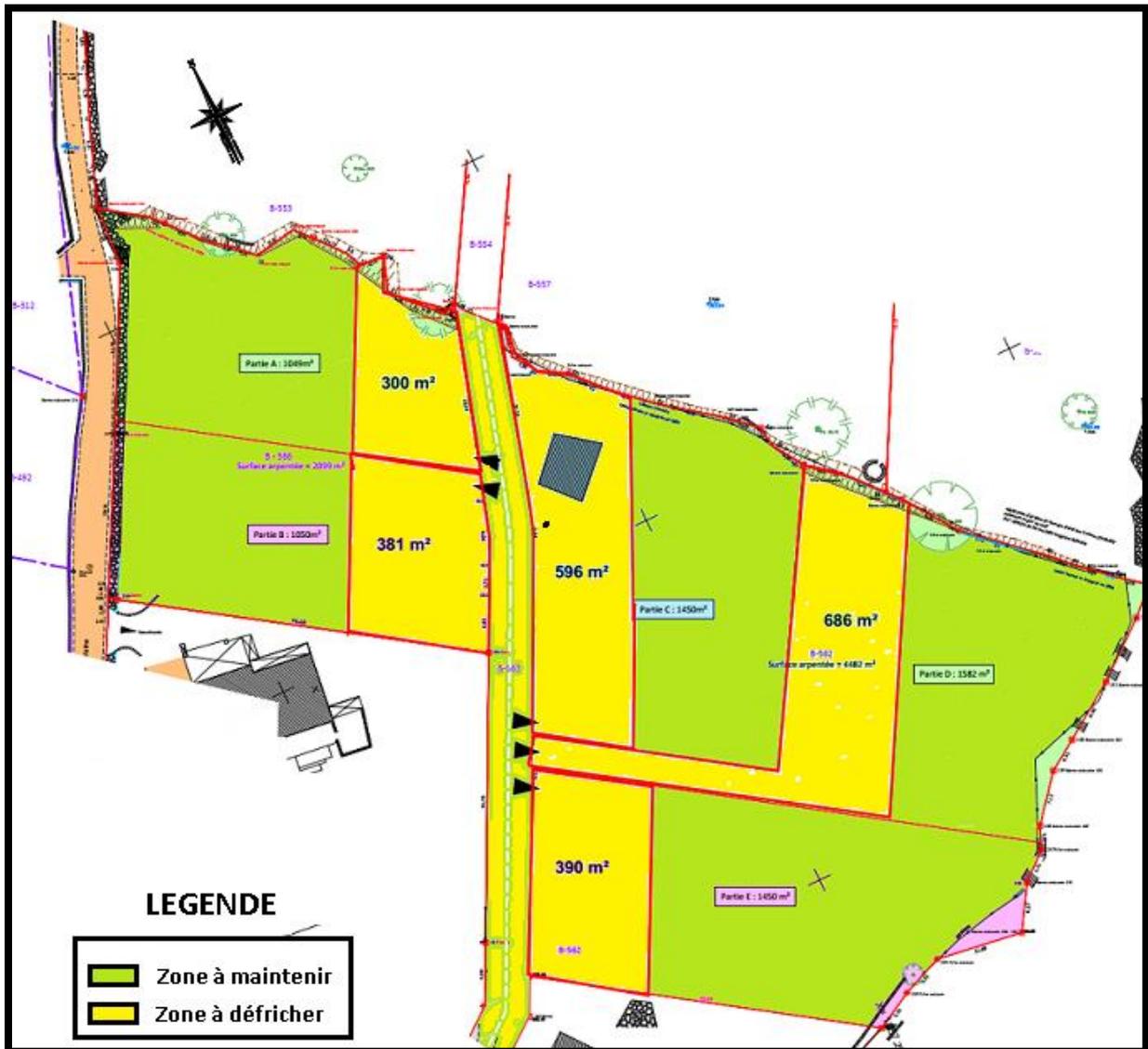


PARCELLES	SURFACE
B 562	4482
B 563	2099
B 566	632
<b>TOTAL</b>	<b>7213</b>

La société TERRES DU SOLEIL, aménageur foncier depuis plus de trente ans, a le projet de réaliser un lotissement de cinq lots.

Les terrains sont situés dans un secteur soumis à autorisation de défrichement. La superficie du terrain d'assiette du projet étant de 7213 m<sup>2</sup>, une demande d'examen au cas par cas en vertu de l'article R 122-3 du code de l'environnement est sollicitée.

Préalablement au dépôt du permis d'aménager, la demande de défrichement doit pouvoir être instruite par les services compétents.



- **Mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :**

Les mesures visant à réduire les effets négatifs notables sur l'environnement se résument à préserver la majeure partie du boisement sur les terrains à bâtir. Seules les emprises des constructions projetées et de la voie du lotissement seront défrichées. Le règlement du PLU de la zone urbaine concernée limite à 12% de la superficie du terrain d'assiette du projet, l'emprise au sol des constructions. De plus, ce même règlement impose de préserver au moins 65% du terrain en espace vert.

La surface à défricher est de 2985 m<sup>2</sup> sur les 7213 m<sup>2</sup> du terrain d'assiette du projet soit 41,38%.

<b>LOTS</b>	<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>SURFACE A DEFRICHER</b>
A	1049	300
B	1050	381
C	1450	596
D	1582	686
E	1450	390
VOIE	632	632
<b>TOTAL</b>	<b>7213</b>	<b>2985</b>

Au regard de sa situation dans une zone urbaine UB du PLU de la commune de Sillans la cascade, de la présence de constructions existantes, de la superficie importante des lots et de l'emprise au sol limitée, permettant le maintien d'une partie importante du boisement et garantissant la survie des espèces, l'opportunité d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.